



KPMG SA
14 avenue des Droits de l'Homme
ZAC du Champ Chardon
45000 Orléans

Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers du Centre AG-CNAM CENTRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers du Centre AG-CNAM CENTRE
21 bis rue Eugène Vignat 45000 ORLEANS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
14 avenue des Droits de l'Homme
ZAC du Champ Chardon
45000 Orléans

Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers du Centre AG-CNAM CENTRE

21 bis rue Eugène Vignat 45000 ORLEANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers du Centre (AG-CNAM CENTRE),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers du Centre (AG-CNAM CENTRE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 4 mai 2026

KPMG SA

Alexis Cartier

Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similai</i>	12 420	8 366	4 054	6 544
Immobilisations corporelles				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriel</i>	145 666	91 441	54 225	80 878
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	110 541	101 435	9 106	16 914
Immobilisations financières				
<i>Autres immobilisations financières</i>	724		724	724
Total I	269 350	201 242	68 108	105 060
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	1 681 737	116 196	1 565 541	1 228 272
<i>Autres créances</i>	388 336		388 336	398 603
<i>Charges constatés d'avance</i>	52 497		52 497	43 547
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	1		1	1
<i>Disponibilités</i>	2 044 605		2 044 605	1 988 494
Total II	4 167 175	116 196	4 050 979	3 658 917
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 436 526	317 438	4 119 087	3 763 976
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Autres fonds propres	179 785	179 785
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	2 513 019	2 350 015
Excédent ou déficit de l'exercice	186 488	163 004
Situation nette (sous-total)	2 879 291	2 692 804
Subventions d'investissement	19 142	31 616
Total I	2 898 433	2 724 419
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	73 836	29 587
Total III	73 836	29 587
DETTES		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	31 531	20 791
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	633 443	451 984
Dettes fiscales et sociales	223 050	228 785
Autres dettes	31 101	28 733
Produits constatés d'avance	227 694	279 677
Total IV	1 146 818	1 009 970
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 119 087	3 763 976

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

1 115 287

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	2 806 647	2 504 287
Dont parrainages	115 314	116 121
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 093 887	1 152 989
Reprises sur amort., dépréciations, provisions	11 656	30 948
Autres produits	666	646
Total I	3 912 856	3 688 869
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 524 711	1 421 365
Aides financières	117	164
Impôts, taxes et versements assimilés	69 577	52 283
Salaires et traitements	1 527 158	1 562 951
Charges sociales	505 551	509 273
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	72 068	78 738
Dotations aux provisions	44 249	
Autres charges	1 031	26 405
Total II	3 744 461	3 651 178
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	168 394	37 691
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	23 286	8 198
Total III	23 286	8 198
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	23 286	8 198

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	191 680	45 889
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		118 985
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		214
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		118 771
	5 192	1 656

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
Total des produits (I+III+V)	3 936 141	3 816 052
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	3 749 654	3 653 048
EXCEDENT OU DEFICIT	186 488	163 004

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AG CNAM CENTRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 4 119 087 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 186 488 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/03/2026 par le conseil d'administration de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018,

L'Association a pour objet de gérer les moyens financiers, matériels et humains au service du développement, sur le territoire de la région Centre-Val de Loire, des missions du Conservatoire national des arts et métiers (ci-après le « Cnam »), à savoir :

- la formation tout au long de la vie,
- le développement et la valorisation de la recherche,
- la diffusion de la culture scientifique et technique,

Conformément à la réglementation en vigueur, notamment, aux dispositions du décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et du décret n° 89-108 du 20 février 1989 modifié relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers.

Une convention portant création d'un centre Cnam en région (ci-après « le centre Cnam ») est établie entre l'Association et le Cnam. Elle définit l'organisation générale et le fonctionnement du centre Cnam. L'Association, à travers le centre Cnam, déploie tout ou partie de l'offre de formation du Cnam, conformément à la réglementation en vigueur et, notamment, aux dispositions des articles 25 et 26 du décret n° 88-413 susvisé et au décret n° 89-108 susvisé.

Les moyens mis en oeuvre sont notamment :

- Etablissement d'un programme régional annuel des cours proposés par l'association,
- Création d'une offre de formations tout au long de la vie (VAE...), de formations en alternance et partenariat, de formations à distance,
- Existence d'un site internet permettant de découvrir les actions du CNAM,
- Obtention de la certification Qualiopi...

Pour réaliser ces missions, l'association Cnam s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'un pôle administratif et d'un pôle pédagogique.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, fait l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dotations aux provisions sont déterminées au cas par cas pour les créances de plus de 6 mois. En règle générale, les créances de plus de 6 mois et moins d'un an sont provisionnées à 50%, les créances anciennes de plus d'un an sont, quant à elles, provisionnées à 100%.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Provision pour indemnité de fin de carrière

Une provision pour indemnité de fin de carrière est constatée pour l'ensemble de personnel sous contrat CDI présent en fin d'exercice. Elle est calculée en application de la convention collective des organismes de formation, selon la probabilité de présence des salariés à l'âge présumé de leur départ en retraite.

La provision comptabilisée à la clôture correspond aux droits acquis à cette date sous déductions des versements antérieurement réalisés.

Principales hypothèses statistiques et actuarielles :

Règles et méthodes comptables

- Age de départ en retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 1.0396%
- Table de rotation : lente
- Table de mortalité : INSEE 2015

Autres éléments significatifs

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Il modifie notamment la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025 sont détaillées ci-après.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement selon les nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, afin de respecter le nouveau format des états financiers.

Incidences du changement de méthode comptable :

L'application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, a entraîné les reclassements suivants :

- Les sommes précédemment comptabilisées en transferts de charges externes au compte 791200 au titre des refacturations de frais postaux ont été reclassées en produits des activités annexes dans le compte 708030, intitulé « PRODUITS HELLO ASSO ET DIVERS ». Ce poste s'élevait à 524,74 € à la clôture 2024, contre 3 378 € à la clôture 2025.
- Les remboursements des frais de formation précédemment comptabilisés dans le compte 791300 « RBTS FRAIS FORMAT° » ont été reclassés au crédit du compte 633300, intitulé « FORMATION CONTINUE (ORGANISME) ». Ce poste s'élevait à 8 916,96 € à la clôture 2024, contre 8 344,56 € de frais incorporés au crédit du compte 633300 à la clôture 2025.
- Les remboursements d'assurances, auparavant enregistrés au compte de transfert de charges, seront désormais comptabilisés en autres produits au compte 758700, mais sont nuls en 2024 et 2025.
- La quote-part de subventions d'investissement comptabilisée en 777000 sera désormais comptabilisée en 747000. Ce poste s'élevait à 12 474,20 € à la clôture 2024, contre 12 474,20 € à la clôture 2025.
- Les opérations relatives aux cessions d'immobilisations et aux valeurs nettes comptables des immobilisations cédées sont désormais présentées en autres charges et autres produits.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelle	12 420			12 420
Immobilisations incorporelles	12 420			12 420
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	145 862		196	145 666
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 246			6 246
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 995	3 300		104 295
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	253 102	3 300	196	256 206
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	724			724
Immobilisations financières	724			724
TOTAL	266 246	3 300	196	269 350

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 300		3 300
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 300		3 300
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service		196		196
Diminutions de l'exercice		196		196

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations inc			5 877	2 490		8 366
Immobilisations incorporell			5 877	2 490		8 366
- Terrains						
- Constructions sur sol propr						
- Constructions sur sol d'aut						
- Installations générales, age et aménagements des cons	5 à 10 ans	linéaire	64 983	26 653	196	91 441
- Installations techniques, m et outillage industriels	10 ans	linéaire	3 989	625		4 613
- Installations générales, age et aménagements divers						
- Matériel de transport	5 à 10 ans	linéaire	86 338	10 484		96 821
- Matériel de bureau et infor mobilier		linéaire				
- Emballages récupérables e						
Immobilisations corporelles			155 310	37 761	196	192 876
TOTAL			161 186	40 251	196	201 242

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	2 490	37 761	40 251
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	2 490	37 761	40 251
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service		196	196
Diminutions de l'exercice		196	196

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 123 294 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	724		724
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 681 737	1 681 737	
Autres	388 336	388 336	
Charges constatées d'avance	52 497	52 497	
Total	2 123 294	2 122 570	724
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	689 437
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	38
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	1 006
RÉGION - SUBVENTIONS À RECEVOIR	358 750
Total	1 049 231

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
FCP BRVF Fructicourt	1,00	1,00			

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constitué pour le montant de la différence.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit d	179 785				179 785
Fonds propres avec droit d					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	2 350 015	163 004			2 513 019
Excédent ou déficit de l'ex	163 004	-163 004	186 488		186 488
Situation nette	2 692 804		186 488		2 879 291
Fonds propres consomptib					
Subventions d'investissem	31 616			12 474	19 142
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Co					
TOTAL	2 724 419		186 488	12 474	2 898 433

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	29 587	44 249			73 836
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisation					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et c					
Total	29 587	44 249			73 836
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		44 249			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

La provision pour indemnités de fin de carrière a été calculée selon les probabilités de présence des salariés sous contrat CDI à l'âge présumé de leur départ en retraite, et actualisée selon l'engagement au 31 décembre 2025.

Un contrat d'assurance a été souscrit en 2014 pour couvrir partiellement les engagements de versement d'indemnités de fin de carrière. Cette année le contrat d'assurance couvre totalement la provision calculée.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 115 287 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	633 443	633 443		
Dettes fiscales et sociales	223 050	223 050		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	31 101	31 101		
Produits constatés d'avance	227 694	227 694		
Total	1 115 287	1 115 287		

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	206 620
FOURNISSEURS - FACT. NON PARV. CFA	14 544
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	21 953
PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	50 622
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	7 711
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	40 829
Total	342 279

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	52 497		
Total	52 497		

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	227 694		
Total	227 694		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	11 310	
TOTAL	11 310	

Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan dès leur acquisition. Elles sont ensuite reprises au compte de résultat par voie d'étalement, en fonction du rythme d'amortissement des immobilisations financées. À compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025, la quote-part de subvention virée au compte de résultat est enregistrée au compte 747.

CA pour annexe

	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Produits et subventions de fonctionnement :		
Subvention Région Centre	1 025 000	1 100 000
Réduction subvention (suite réduction des dépenses)		
TOTAL	1 025 000	1 100 000
Autres subventions	56 413	52 988
Inscriptions individuelles	265 839	229 154
Conventions CNAM & VAE	253 241	322 664
Autres partenariats, CFA et prestations diverses	2 287 567	1 952 469
TOTAL	3 888 060	3 657 275

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 40 personnes dont 2 apprentis et 2 handicapés.

	Effectif moyen pendant l'exercice
Cadres	5
Employés	32
Apprentis	2
Total	39

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les sommes versées aux trois principaux dirigeants de l'association (Président, Trésorier et Directeur) au titre de prestations et de remboursements de frais s'élèvent globalement à 115 648 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, étant précisé que le Président et le Trésorier exercent leurs fonctions à titre bénévole.